

L'an deux mille vingt le 29 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 22 juin 2020, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MALCAYRAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents : FAURE Denise, TAILLEFER Olivier, BOVEROD Gilles, SIMON Gisèle, MALCAYRAN Jean-Claude, LEROYER Etienne ;

Absents excusés : BOUGEARD Claudine, DEAN Jacqueline ;

Pouvoirs : néant

Absents non excusé(e)s : POMPIDOU Christelle ;

Secrétaire de Séance : Gisèle SIMON

Date de la convocation : 22 juin 2020

Ouverture de séance à : 21H10

Séance close à : 22H30

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
9	6	0	6

1. Validation du CR de la séance du 11 juin 2020 ;

Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture du compte rendu, après un tour de table il est validé ;

VOTANTS : 06 Pour : 06 Contre : 00 Abstention : 00

Délib 01/29-06-2020

Objet : VOTE DES TAUX TAXES COMMUNALES POUR 2020

Le 1^{er} Adjoint au maire, expose à l'Assemblée son intention que de ne pas voir les taux des trois taxes, part communale, augmenter pour l'exercice 2020, en effet le contexte économique actuel ne permet pas d'augmentation de la pression fiscale sur les foyers et d'autre part les bases d'impositions notifiées pour 2020 sont en légère augmentation ce qui conduit, sans augmentation des taux, à un maintien du produit attendu.

Ainsi il apparaît que la pression fiscale par habitant est à ce jour suffisante et l'équilibre budgétaire est atteint avec le produit fiscal attendu, tel qu'il résulte de la notification des bases d'imposition prévisionnelles et de leurs compensations pour 2020.

**Vu le rapport du 1^{er} adjoint au maire,
le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, vote les taux 2020 comme suit :**

Taxe	Bases notifiées	Taux votés	Produit attendu 2020
taxe foncière bâti	411 500	9,10%	37 447
taxe foncière non bâti	57 900	63,55%	36 795
CFE	11 900	15,15%	1 803
Produit attendu :			76 045

Le produit fiscal attendu de : 76 045 € sera inscrit au budget primitif 2020 de la commune, compte 73111. Une compensation d'un montant de 53 906 € est attendue au titre de la taxe d'habitation 2020, ce qui porte le produit fiscal attendu à 129 951 €

VOTANTS : 06 Pour : 06 Contre : 00 Abstention : 00

Délib 02/29-06-2020**Objet : Révision du tarif des repas à la cantine scolaire pour l'année 2020-2021**

Le 1^{er} Adjoint au maire, rappelle à l'assemblée :

- que depuis le mois de novembre 2012 la gestion de la cantine scolaire a été reprise en gestion municipale ;

- que les tarifs des repas servis sont les suivants : repas enfant = 2.60 euros/jour/enfant ; repas adulte = 4.20 euros/jour/adulte ; (délibération n°4 du 20/06/2019) ;

Le 1^{er} Adjoint au maire présente un bilan du coût de revient sur l'année scolaire d'un repas enfant servi qui s'établit en moyenne à 3.45 euros représentant uniquement l'achat des produits ; le coût global (en rajoutant les salaires plus les charges et le gaz) revenant à 15 €/repas ;

Il est également rappelé que les menus établis à la cantine tiennent compte de la législation en matière de respect de l'équilibre nutritionnel de l'introduction d'aliments « bio » de produits locaux achetés en circuit court et d'un menu végétarien par semaine depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose de porter le prix du repas enfant à **2.70 euros** par jour et par enfant à la charge des familles (la part restant à la charge de la commune est de 12.30 €/repas) à compter du 31 août 2020 et le repas adulte à **4.30 euros** par jour et par personne.

**Vu le rapport du 1^{er} adjoint au maire,
le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **Fixe** le prix du repas enfant de la cantine scolaire de St-Maurin à 2.70 euros par jour et par enfant et celui du repas adulte à 4.30 euros par jour et par adulte, à compter du 31 août 2020;

VOTANTS : 06 Pour : 06 Contre : 00 Abstention : 00

Questions et informations diverses :

- lecture des devis :

- **tableau numérique interactif** pour la classe des CM et déplacement du vidéoprojecteur avec reprise de l'ancien tableau possible ; montants des devis 349 HT + Dépose repose configuration 480 HT ; cette dépense fera l'objet d'une opération d'investissement au budget 2020 ;

- **réfection du revêtement de sol des salles de classes** : deux artisans ont été sollicités, un morceau de parquet a été soulevé pour constater l'état du support qui est en béton sable et goudron ; l'option du carrelage est mise de côté ; le choix se porte sur un revêtement souple ; dans l'attente du second devis du deuxième artisan et de précisions aucune décision n'est prise ;

- **reprise de descentes d'eaux pluviales de la toiture de l'atelier** : l'atelier est inondé à chaque fois qu'il pleut, une révision du système d'évacuation de ces eaux est nécessaire ; le devis demandé à Mr Dupuy s'élève à 859 euros TTC ; Mr Malcayran va se rapprocher de lui pour une négociation, ces travaux sont indispensables ;

- **réunion à la CCPAPS le 25 juin 2020** : la goudronneuse a été vendue une goudronneuse sera louée au besoin ; la délibération de maintien du fonds de solidarité intercommunal n'a pas été reconduite ; projet de maison de santé à Beauville et Puymirol ; réflexion sur le devenir de la CCPAPS à 2 ou 3 ans ;

- **lecture des décisions du maire 2 et 3 du 22/04/2020** ;

- **organisation d'une journée de travail sur chiens d'arrêt** par la Société de Chasse le 26 juillet 2020 et fête de St-Hubert le 7 novembre 2020 reste à confirmer;

- **remerciements** à Anne Labrot et Denise Fauré pour leur aide au secrétariat de mairie lors des 5 semaines d'absence de la secrétaire de mairie ;

- **Mr Malcayran porte à la connaissance des élus les condoléances** reçues en mairie lors des décès de Michèle DEFLISQUE et de Jean-Charles RABOIS ; une carte de remerciements va être faite à tous ;

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 22h30 ;

Saint-Maurin le 29 Juin 2020,

**La secrétaire,
Gisèle SIMON**

**Pour Le Maire le 1^{er} adjoint,
Jean-Claude MALCAYRAN ;**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.C. Malcayran', written in a cursive style.

